



**Conseil Municipal du 11 février 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération n° D/2025/08**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 21  
présents : 16  
votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Jean DECROIX, Christian TETARD, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,  
Laurent FOHRER par Grégory BENOIT,  
Philippe BARBIER par Patrice JACQUET,  
Patrice GOSNET par Philippe AUDEBERT,

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.  
Patrice JACQUET a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-22 en date du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire, Monsieur le Maire Philippe AUDEBERT, pour prendre toutes décisions prévues à l'article 2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

**PREND ACTE** des décisions du Maire suivantes :

**2024-37 : de signer** un marché public de travaux ayant pour objet la création de deux cours de padel sur la base de loisirs René Chollet, avec l'entreprise POLYTAN SAS, dont le siège se situe au 4, rue Hector Servadac – Pôle Jules Verne – CS 69008 à Glisy 80440. La prise d'effet du marché est fixée au 18 décembre 2024, pour une durée allant jusqu'à l'achèvement des travaux prévu 4 mois après la signature de l'ordre de service. Le montant du marché est de 202 898.91 € HT soit 243 478.69 € TTC.

**2024-38 : de signer** un contrat avec la société LOGITUD Solutions, dont le siège social est situé ZAC du Parc des Collines – 53 rue Victor Schoelcher – 68200 Mulhouse, pour la maintenance du logiciel Municipol pour la gestion de la Police Municipale. Le montant annuel est de 774,56 € H.T. Le contrat est conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

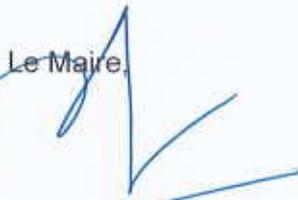
**2025-01 : de désigner** le Cabinet GOUTAL ALIBERT & Associés, 90 avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris pour conseiller, représenter et assurer la défense des intérêts de la commune dans la procédure Consorts ██████████ c/Commune de La Frette-sur-Seine, au taux horaire de 150 € H.T.

**2025-02 : de solliciter** auprès de Mme la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise, au titre du dispositif « Développement des infrastructures et services favorisant les mobilités douces », une subvention au taux de 25 % du coût hors taxes des travaux d'aménagement pour la création d'itinéraires cyclables en jalonnement sur le secteur du plateau.

**2025-03 : de solliciter** auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France, au titre du dispositif « Soutien régional aux projets cyclables », une subvention pour la création d'itinéraires cyclables en jalonnement sur le secteur du plateau.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

  
Le Maire,  
  
Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance

  
Patrice JACQUET

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2025

- Sa publication sur le site internet de la commune le : 14/02/2025